

## **Appel à bénévoles parisiens et franciliens**

### **pour une permanence interassociative (ADJIE)**

#### **qui vient en aide aux mineurs et jeunes isolés étrangers**

Comme vous le savez sans doute, les mineurs isolés étrangers, voire les jeunes majeurs isolés, rencontrent de nombreuses difficultés (le mot est faible) pour accéder à une prise en charge par nos administrations (hébergement, formation, reconnaissance du droit au séjour, demande d'asile, etc.).

La situation étant particulièrement préoccupante à Paris, plusieurs associations, déjà très actives sur ce terrain, ont pris l'initiative d'ouvrir **une permanence d'accueil** pour appuyer et accompagner ces jeunes dans leurs démarches. Elle fonctionne depuis fin octobre sur la base de **deux demi-journées par semaine** (mercredi soir de 19h à 21h et samedi matin de 10h à 13h), au 49 ter Avenue de Flandre (75019 Paris).

Le nombre de jeunes étrangers qui s'y présentent, et dont les dossiers sont suivis, témoignent de son utilité. C'est aussi un point d'observation permettant de mieux mesurer les dysfonctionnements qui touchent les MIE et, partant, de les porter à la connaissance du DDD, par exemple, mais aussi de l'opinion publique.

**Mais le nombre de permanenciers est encore insuffisant.**

**D'où cet appel !**

**Que vous soyez très disponible ou seulement un peu, le temps que vous pourrez consacrer à l'ADJIE sera précieux. Précisons qu'il n'est pas besoin d'être juriste, ni d'avoir l'habitude de l'accompagnement d'étrangers pour assurer les permanences.**

**Les débutant.e.s interviennent aux côtés d'un.e chevronné.e, ce qui constitue une bonne formation**

La 1<sup>ère</sup> tâche d'un permanencier est d'accueillir et faire le point avec les jeunes sur où ils en sont (est-ce qu'ils viennent d'arriver ; se sont-ils déjà heurtés à un refus de "mise à l'abri" ou de prise en charge ; ou bien ils arrivent à la majorité et ont besoin d'être aidés pour bénéficier d'un "contrat jeune majeur"...) ; pour leurs premiers entretiens, les novices interviennent aux côtés d'une personne chevronnée ; il existe, par ailleurs, des outils formateur (guide d'entretien, fiche d'entretien et de suivi).

La perm s'est dotée de plein d'outils : petit memento sur le B.A.BA de la prise en charge des MIE, modèles de lettres, de saisines, de recours... Un code attribué à chaque permanencier permet d'accéder à **un porte-doc** où figurent tous ces documents et les dossiers des jeunes suivis par l'ADJIE. Vous serez également

inscrit(e) sur une **liste de discussion** qui vous permettra de suivre les dossiers en cours ou de traiter des questions spécifiques.

Outre le travail de permanencier au sens propre, l'Adjie a régulièrement besoin de monde pour **accompagner des jeunes** au tribunal pour déposer des documents au greffe, pour aller aux audiences chez le juge, pour se présenter aux tests du Casnav (pour scolarisation), etc. Ce mode de collaboration peut également vous intéresser.

### **Vous êtes candidate ? Vous êtes candidat ?**

Inscrivez-vous pour l'une des demi-journées à venir sur le framadate :  
<http://framadate.org/3m11m6upmvnlpxj4>

Et

Contactez par mail Jean-François ou Jean-Pierre :

[martini@gisti.org](mailto:martini@gisti.org) ou [alaux@gisti.org](mailto:alaux@gisti.org)